



Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

## PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	26 mars 2026 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Huissière Presse : Arnold Grandjean
EXCUSÉS	Mmes Céline David-Knébel, Elodie Gallay, Jocelyne Penel, Joëlle Prodolliet, MM. Julien Buffet et John Desmeules.
ABSENTS	-
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	18.06.2026

### **Accueil et bienvenue**

Le Président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

### **Appel**

29 Conseillers et Conseillères répondent à l'appel.

Mmes Céline David-Knébel, Elodie Gallay, Jocelyne Penel, Joëlle Prodolliet, MM. Julien Buffet et John Desmeules sont excusés.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

---

## Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025**
3. **Préavis municipal n° 01/2026 « Achat de la parcelle RF 186, propriété de M. Claude-Alain Blanc »**
4. **Préavis municipal n° 02/2026 « Demande de crédit pour l'installation solaire d'un éclairage public entre le village, route de Maringoz, et la gare »**
5. **Rapport de la Commission gravière**
6. **Communications du Bureau**
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Propositions individuelles et divers**

---

### 1. **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec la modification par un vote à main levée.

---

### 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025**

**M. Christophe Guignard** demande la modification suivante : page 5, paragraphe 1, supprimer le mot « la » précédent « le rapporteur ».

Le procès-verbal est accepté avec la modification proposé par M. Christophe Guignard à l'unanimité par un vote à main levée.

---

### 3. **Préavis municipal n° 01/2026 « Achat de la parcelle RF 186, propriété de M. Claude-Alain Blanc »**

**Le Président M. Sylvain Freymond** passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz, en charge du préavis.

**M. Didier Amez-Droz** formule une remarque concernant la décision du préavis : la dépense concerne le patrimoine financier et sera reporté à l'actif du bilan. Il précise que le rapport de la Commission des finances a établi un rapport très précis et il la remercie pour son travail.

**Le Président** passe la parole à **Mme Muriel Pinard**, rapportrice de la Commission ad hoc, qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président la remercie et passe la parole à **Mme Aurore Humen**, rapportrice de la Commission des finances, qui lit son rapport. Le Président la remercie également et ouvre la discussion.

**M. Philippe Gurtner** demande pourquoi l'estimation fiscale est de 20'000 Francs seulement.

**M. Didier Amez-Droz** explique que c'est une valeur historique. Cette valeur ne devrait pas être comparée à la valeur d'achat qui est généralement beaucoup plus élevée pour les terrains.

**M. Philippe Gurtner** demande si les quatre places en faveur de M. Blanc sont valables à vie.

**M. Didier Amez-Droz** répond que oui.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

#### **Le Conseil communal**

- vu le préavis municipal n° 01/2026 de la Municipalité,
- oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **Décide**

- d'accepter le préavis municipal 01/2026 relatif à l'achat de la parcelle RF 186, propriété de M. Claude-Alain Blanc ;
- de prélever le montant de 120'000.00 (cent vingt mille francs) sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Résultat du vote : 25 oui, 3 non et 1 abstention

#### **4. Préavis municipal n° 02/2026 « Demande de crédit pour l'installation solaire d'un éclairage public entre le village, route de Maringoz, et la gare »**

**Le Président M. Sylvain Freymond** rappelle un élément essentiel du fonctionnement de l'Assemblée. Il explique que ce Conseil est constitué d'élus de milice, ce qui signifie que chacun s'engage, en parallèle de sa vie professionnelle et privée, pour le bien de la Collectivité. Cet engagement nécessite du temps, de l'énergie et souvent des sacrifices. Il mérite donc une chose fondamentale, le respect mutuel. Le respect entre collègues, le respect des opinions et le respect du travail accompli. Il est parfaitement normal d'avoir des divergences de vue, c'est le principe même de la démocratie. Mais ces divergences doivent s'exprimer dans un cadre constructif et respectueux.

Le Président rappelle également que le Conseil est appelé à se prononcer sur le préavis, et non sur le rapport de Commission en tant que tel, ni sur les positions individuelles. Le rapport de Commission est un outil d'analyse, une base de réflexion, mais la décision finale appartient aux membres du Conseil communal.

Le Président ajoute qu'il sera particulièrement attentif au déroulement des débats. Si une prise de parole devait manquer de respect ou attaquer directement un membre du Conseil, le Président se verrait contraint de retirer immédiatement la parole au Conseiller concerné. Il invite les Conseillers à recentrer le débat sur l'objet soumis au vote, dans un esprit constructif et respectueux comme cela devrait être le cas lors des débats du Conseil.

**Le Président** passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz, en charge du préavis.

**M. Didier Amez-Droz** explique que ce deuxième préavis concernant l'éclairage tient compte des conclusions formulées par la Commission lors de l'analyse du premier préavis : premièrement, le prix élevé de l'investissement. La Municipalité a donc trouvé un compromis afin d'abaisser le prix d'environ 130'000 Francs par rapport à la première version. Il explique également que ce projet est plus souple puisqu'il n'utilise pas de

câbles électriques, étant donné l'alimentation solaire de chaque luminaire. Deuxièmement, ce préavis répond à la conclusion que le choix de la route n'était pas satisfaisant, en laissant la possibilité de choisir éventuellement un autre itinéraire, car la réutilisation des tubes électriques n'est plus nécessaire. Troisièmement, la fiabilité de l'installation ne peut quant à elle pas être améliorée, Quatrièmement, la technologie proposée a été modifiée, en utilisant uniquement de l'énergie solaire. La question de savoir si l'installation améliore la sécurité ou non est personnelle et la Municipalité ne peut pas répondre à cet élément de la conclusion du rapport de la Commission lors du premier préavis.

**Le Président** passe la parole à **M. Christophe Guignard**, rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit le rapport de majorité. A la fin de la lecture, le Président remercie le rapporteur. Il passe ensuite la parole à **M. Pierre-André Blanchard**, qui lit le rapport de minorité. Le Président le remercie également.

Il passe ensuite la parole à **Mme Aurore Humen**, rapportrice de la Commission des finances, qui lit son rapport. Le Président remercie également la rapportrice et ouvre les débats.

**Mme Anne-Laure Vanolli** demande pourquoi il n'est pas possible d'empiéter sur les terrains longeant la route.

**M. Didier Amez-Droz** explique que ces terrains font parties de surface d'assolement (SDA) qui ne peuvent pas être supprimées. Des demandes préliminaires auprès du Canton ont donné un avis défavorable.

**M. Jeff Laffely** demande si l'éclairage fonctionne lors d'une période prolongée de brouillard.

**M. Didier Amez-Droz** répond que l'installation 2 à 3 jours sans apport de soleil.

**M. Jeff Laffely** demande quel est le délai exact de fonctionnement sans soleil et quelles sont les garanties offertes par le constructeur

**M. Didier Amez-Droz** que qu'une durée d'une semaine au maximum a été évoquée mais sans document de garantie à ce stade du projet.

**M. René Minnig** explique que les panneaux solaires produisent également en cas de brouillard.

**M. Philippe Gurtner** demande pourquoi le préavis mentionne « une demande du Conseil communal ».

**M. Didier Amez-Droz** répond que les discussions sur ce sujet sont récurrentes lors des séances du Conseil communal, c'est pourquoi la Municipalité estime qu'il s'agit d'une demande du Conseil.

**M. Blaise Arlaud** demande aux Conseillers de voter selon les besoins de la population, et de faciliter ainsi l'attrait des transports publics.

**Mme Aurore Humen** explique qu'elle a récemment circulé sur cette route et qu'un piéton marchant du côté droit l'a surpris. Elle estime que l'éclairage permettrait de mieux voir les piétons circulant sur la route.

**M. Hervé Buffet** s'est renseigné sur la question de l'autonomie solaire qui serait de 10 jours avec 2 heures de soleil pour recharger les batteries. Il ajoute qu'il trouve dommage qu'une seule route soit éclairée. Il pense que les trois routes devraient être éclairées.

**M. Didier Amez-Droz** répond que trois routes seraient un luxe. La route de la Chaudine

coûterait 50% de plus.

**M. Pierre-André Blanchard** explique que le chemin passant par la route de Maringoz n'est que 100 mètres plus longue que la route de la Chaudine. Et que des panneaux devraient être installés pour indiquer le chemin éclairé aux piétons.

**M. Fabien Keller** demande quelle est la taille des panneaux solaires.

**M. Didier Amez-Droz** répond qu'ils mesurent 1.50 m par 90 cm.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

### **Le Conseil communal**

- vu le préavis municipal n° 02/2026 de la Municipalité,
- oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **prend acte**

- que l'amortissement du montant de l'investissement de CHF 165'000.00 TTC (cent soixante-cinq mille francs) sera couvert par un prélèvement au fonds de réserve sur investissements futurs ;

### **Décide**

- d'accepter le préavis municipal n° 02/2026 « Demande de crédit pour l'installation solaire d'un éclairage public entre le village, route de Maringoz, et la gare » ;
- de prélever le montant de 165'000.00 TTC (cent soixante-cinq mille francs) sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Résultat du vote : 15 oui, 13 non et 1 abstention

---

## **5. Rapport de la Commission gravière**

**Le Président** passe la parole à **M. Christian Bezençon**, rapporteur de la Commission gravière, qui lit le rapport.

A la fin de la lecture, le Président remercie le rapporteur ainsi que M. Hervé Buffet, membre de cette Commission.

**Le Président** passe la parole à **M. Didier Amez-Droz** qui revient sur la question de la haie pour laquelle le Canton a exigé une inscription au registre foncier. La Municipalité a dû se résoudre à le faire et a dû payer l'intervention du géomètre.

---

## **6. Communications du Bureau**

**Le Président M. Sylvain Freymond** remercie les membres du bureau ainsi que les personnes qui ont participé au dépouillement lors des dernières élections. L'engagement des ces personnes a permis le bon déroulement de ce scrutin. Le Président adresse ses félicitations et ses remerciements à toutes les candidates et tous

---

---

les candidats pour leur engagement. Il félicite les quatre Municipaux sortants pour leur réélection. Il ajoute qu'un deuxième tour pour le dernier siège de la Municipalité aura lieu le 29 mars, avec les candidats suivants : Mme Graziella Clément, MM. Jean-Bernard Aquillon et Christophe Guignard.

**Le Président** annonce que la proclamation des résultats des élections communales aura lieu dimanche 29 mars à 11h45. La dernière séance du Conseil communal de cette législature aura lieu le 18 juin, l'assermentation des nouvelles autorités aura lieu le 23 juin et une séance d'information pour les nouveaux élus aura lieu début juin, date à fixer.

---

## 7. Communications de la Municipalité

**M. Norbert Penel** annonce que l'appartement de la Raiffeisen a été mis en location le 1<sup>er</sup> mars. Il annonce que la réfection du bâtiment des régents a débuté, pour une durée de deux mois. Il ajoute que l'épicerie reprendra les congélateurs et les frigos, qui appartenaient à la Commune. Une baisse de loyer de 100 Francs dès le 1<sup>er</sup> avril sera également octroyée à l'épicerie afin de soutenir ce commerce. Il souhaite de belles Fêtes de Pâques à tous.

**M. Caroly Schopfer** annonce que le sondage du puit du Gouverneur a montré une eau de très bonne qualité. Un essai de pompage aura lieu prochainement.

**M. Cédric Beaud** annonce que les opposants au PACom ont été reçus ce jour par la Municipalité. Une proposition de préavis avec levée des oppositions sera présentée au prochain Conseil communal.

**M. Pierre-Yves Morel** explique qu'une coupe de bois importante aura lieu au bois du Sinat afin d'enlever les arbres secs, afin également de sécuriser les maisons avoisinantes.

**M. Didier Amez-Droz** remercie le Conseil les décisions prises. Il explique que la le concierge a démissionné pour la fin du mois et qu'un nouveau concierge est recherché. Il souhaite de belles Fêtes de Pâques à l'Assemblée.

---

## 8. Propositions individuelles et divers

**Mme Anne-Laure Vanolli** demande quel est l'avancement du projet de remplacement de l'éclairage.

**M. Caroly Schopfer** répond que la réception du matériel aura lieu le 5 mai et que l'installation suivra.

**M. Hervé Buffet** demande s'il est possible que la Municipalité présente un préavis pour l'éclairage des deux autres routes.

**M. Didier Amez-Droz** répond que l'éclairage validé doit d'abord être installé et testé. Il explique que la Municipalité doit d'abord se consulter pour traiter ce sujet.

**Le Président** demande à M. Hervé Buffet s'il souhaite formellement demander à l'Assemblée son soutien.

**M. Hervé Buffet** répond que oui.

**Le Président** demande à l'Assemblée si des membres souhaitent apporter leur soutien à la demande de M. Hervé Buffet. Aucun membre ne répond positivement.

**M. Alain Morel** remercie la Commission du préavis de l'éclairage qui a permis à la

---

---

Commune d'économiser environ 130'000 Francs.

**M. Jean-Bernard Aquillon** demande les coordonnées du garde forestier.

**M. Pierre-Yves Morel** répond l'information figure sur le site de la Commune.

**Mme Anne-Laure Vanolli** demande quelles sont les questions liées au PACom.

**M. Cédric Beaud** répond que le dézouage est récurrent, les possibilités d'indemnisation, ainsi que l'espace réservé aux eaux. 7 personnes ont été reçues par la Municipalité.

**M. René Minnig** demande comment le Conseil communal fonctionnera avec un seul « vient ensuite ».

**Le Président** explique qu'un deuxième tour aurait pu avoir lieu, mais que le moment semblait mal choisi. Il propose que le sujet soit rediscuté par le bureau du Conseil après un an ou deux, lorsque plusieurs Conseillers devront être remplacés. Il ajoute que le Conseil peut fonctionner avec 80 pourcents des membres, soit 28.

---

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaitant de belles Fêtes de Pâques à tous et demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 21h30.

---

Le président :



Sylvain Freymond

Le secrétaire :



Maher Hachem

